

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONSNOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	69
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	12

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026Date de la Convocation

9 JUIN 2026

Date d'affichage

9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Emmanuel KESSLER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Joëlle BERTHOMIEU à Marie MONTELS, Henri BES à Benjamin VERDEIL, Michel CARIVEN à Jean-Brice TERZIEFF, Jennifer CHEVALIER à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Guillaume GAIRIN à Pascale PUIBASSET, Xavier GAY à Marie GRANEL, Jean-Claude LABORIE à Lara TRAGAN, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN, Philippe RETHORE à Martine TERRIER, Paul SALVADOR à Christophe GOURMANEL, Mickaël VEIGA DIAS COELHO à Claire BATAILLER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Jean-Luc BASTIE, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Daniel BREIL, Thomas DOMENECH, Lucie DUCOS, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Patrice LAPEYRE, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien FENESTRE

N°150_2026

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Avis sur les avenants relatifs aux marchés de travaux « Travaux d'extension et de restructuration du bâtiment Vinnopôle à Peyrole »

Exposé des motifs

Les marchés relatifs aux « Travaux d'extension et de restructuration du bâtiment Vinnopôle à Peyrole » sont gérés par la SPL AUDEO par une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le marché relatif au LOT 3 – FACADES – ISOLATION EXTERIEURE a été attribué à NOVABOIS par la SPL AUDEO et a fait l'objet d'une présentation en CAO pour avis le 12 juin 2025 et d'une délibération du Conseil Communautaire n°137_2025 en date du 23 juin 2025.

Un avenant est nécessaire pour des prestations modificatives et complémentaires, qui ont été demandées à l'entreprise par ordre de service, et qui ont été validées par le maitre d'ouvrage, pour la dépose de l'ancienne terrasse bois et la pose d'un platelage bois, d'une bavette d'étanchéité en pied de bardage et en tête de mur béton de soubassement façade Est.

Le marché relatif au LOT 7 – CVC – PLOMBERIE a été attribué à SPIE BUILDING SOLUTIONS par la SPL AUDEO et a fait l'objet d'une présentation en CAO le 12 juin 2025 et d'une délibération du Conseil Communautaire n°137_2025 en date du 23 juin 2025.

Un avenant est nécessaire pour des prestations modificatives et complémentaires, qui ont été demandées à l'entreprise par ordre de service, et qui ont été validées par le maitre d'ouvrage, pour la dépose et la repose des liaisons clim et coffret gaz pour que l'entreprise NovaBois puisse intervenir sur les façades Nord et Ouest pour les travaux d'isolation.

Le marché relatif au LOT 10 – PEINTURE a été attribué à SAS LACOMBE par la SPL AUDEO et a fait l'objet d'une présentation en CAO le 12 juin 2025 et d'une délibération du Conseil Communautaire n°137_2025 en date du 23 juin 2025.

Un avenant est nécessaire pour des prestations modificatives et complémentaires, qui ont été demandées à l'entreprise par ordre de service, et qui ont été validées par le maitre d'ouvrage, pour la modification de prestation à la suite des problématiques d'équipements existants non déplaçables dans le laboratoire et pour une raison esthétique pour les prestations de peinture supplémentaires, mais également le nettoyage de la zone 7 et la reprise des bandes du plafond du laboratoire.

Il s'agit de présenter pour avis ces avenants relatifs aux « Travaux d'extension et de restructuration du bâtiment Vinnopôle à Peyrole ».

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,
Vu le code de la commande publique notamment les articles R.2194-2, L.2422-5, L.2422-6 et L.2511-1 à L.2511-5,
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 sur la compétence des SPL relative aux opérations d'aménagement,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et notamment leur article 6.1.1 Compétences en matière de développement économique,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°208_2022 du 19 septembre 2022 relative à l'adoption du Schéma de développement économique,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°160_2023 du 12 juin 2023 relative à l'adhésion et la désignation des représentants à la SPL AUDEO,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°06_2024 du 18 janvier 2024 relative à la validation du mandat d'études et de réalisation,
Vu l'article 10.1.1 b) de la convention de mandat précitée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** la SPL AUDEO, au nom du mandat précité, à signer les avenants précités relatifs aux « Travaux d'extension et de restructuration du bâtiment Vinnopôle à Peyrole » conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales ainsi que tout document afférent :

Lot	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	% en + ou en -	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
3	NOVABOIS	74 586.00 € HT	+ 4 224.00 € HT	+ 5.66 %	78 810.00 € HT

Lot	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	% en + ou en -	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
7	SPIE BUILDING SOLUTIONS	17 201.00 € HT	+ 1 560.09 € HT	+ 9.07 %	18 761.09 € HT

Lot	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	% en + ou en -	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
10	SAS LACOMBE	13 000.00 € HT	+ 2 242.53 € HT	+ 17.25 %	15 242.53 € HT

Vote Pour : 80
 Vote Contre : 0
 Abstention : 1 (Laurent ALBERGE)
 Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
 - après transmission en Préfecture

Le **26 JUIN 2026**

- publication - mise en ligne

Le **26 JUIN 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
 Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
 Fabien FENESTRE


Gaillac-Graulhet
 AGGLOMÉRATION
 entre vignoble et pastides



Le Président,
 Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026



ID : 081-200066124-20260615-150_2026-DE